

Affiches PARISIENNES

Annonce légale

PUBLICATION 25-10-2021
SUPPORT www.affiches-parisiennes.com

RÉFÉRENCE A21075938

BD MULTIMEDIA

Société anonyme au capital de 4.369.336 euros

Siège social : PARIS (75011)

16 cité Joly

334 517 562 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCAION

MM les actionnaires de la société BD MULTIMEDIA sont informés que le Conseil d'Administration se propose de réunir une Assemblée Générale Extraordinaire le 09 novembre 2021 à 17h00, à "l'Espace Hermès", 10 Cité Joly à PARIS (75011) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour

Assemblée Générale délibérant comme Assemblée Extraordinaire :

- Evolution de la forme des actions pour prévoir le cumul de la forme nominative et au porteur
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Les demandes d'inscription de points ou projets de résolutions à l'ordre du jour (suivant l'art L225-105 du Code de Commerce) devront être adressées au siège social (service juridique) par lettre recommandée avec accusé de réception vingt-cinq (25) jours au moins au moins avant la date de l'Assemblée.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Pour assister ou se faire représenter à cette assemblée, les actionnaires devront avoir leurs titres inscrits en compte nominatif pur ou en compte nominatif administré deux jours au moins avant la date de l'assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire;
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandat;
- Voter par correspondance.

Un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et ses annexes a été adressé aux actionnaires.

Ce formulaire dûment rempli, ne sera pris en compte que s'il parvient à la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Lien de publication

www.affiches-parisiennes.com/annonce-legale-36287850b438e864c024791fd45f1a56a212398f.html